

REUNION du 02 JUILLET 2012 à 20 H 30

Convocation : 26/06/2012

Affichage: 26/06/2012

Ordre du jour:

- Communauté de Communes Champagne Vesle : modification statutaire
- Extensions de réseaux d'eaux pluviales rue des Tendonnières
- Rapport des commissions et délégations
- Questions diverses

Présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de Christophe SAUVAGE qui donne pouvoir à Sylvère CADEL, de Jean POUGET et Aurore ALEXANDRE.

Secrétaire de séance : François LAVAUD.

En début de séance Mme le maire fait état de sa rencontre avec les journalistes de l'Union au sujet d'un article à paraître sur la coupure de circulation de la RD 27. Mme le maire rapporte ses demandes quant à l'objectivité de cet article.

1 - Communauté de Communes : modification statutaire (délibération n° 2012/04/01)

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2000 transformant le District de Gueux en Communauté de Communes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 mars 2006 portant modification des statuts et de la définition de l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 20/2012 en date du 29 mars 2012 de la Communauté de Communes Champagne Vesle décidant d'ajouter à son article 4 de ses statuts (objet et compétences à titre facultatif) la compétence suivante :

- création de zones de développement éolien

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes Champagne Vesle conformément à sa délibération n° 20/2012.
- **APPROUVE** en conséquence les statuts modifiés annexés à la présente délibération.

2- Extension de réseaux d'eaux pluviales rue des Tendonnières (délibération n° 2012/04/02)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il faut réaliser les extensions de réseaux d'eaux pluviales rue des Tendonnières.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DEMANDE** à la Communauté de Communes Champagne Vesle de se charger de l'extension de réseau des eaux pluviales .
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3- Rapport des commissions et délégations

- commission ouverture des plis : Celle-ci s'est réunie le vendredi 29 juin. Sur 18 demandes de dossiers pour travaux de réfection de voirie et trottoirs rue des tendonnières , 8 entreprises ont répondu à l'appel d'offres 2 se sont excusées. Les dossiers sont en cours d'examen sur leur conformité.

- commission bâtiments : Monsieur Dominique Coutelet rapporte la mise en place d'un volet neuf sur la façade de l'église au dessus du nouveau vitrail. Les ferrures anciennes ont été conservées.

- Communauté de Communes Champagne Vesle : La MARPA est ouverte depuis 2011. Sur 24 logements 12 sont occupés ou en voie de l'être. Il n'y a pas de liste d'attente. Une proposition d'ouverture aux habitants de la communauté rémoise est à l'étude. Le déficit actuel est dû au retard de la construction qui n'est devenue opérationnelle alors que le personnel était déjà engagé depuis 6 mois.

Une subvention statutaire de 45 000 euros est versée à l'association Intermezzo.

- SIS de Rosnay : Monsieur Sylvère Cadel décrit l'avancement des travaux sur le bâtiment périscolaire. La mise en place d'un transformateur a été gérée par le syndicat et le SIEM. Une réflexion sur l'évolution des statuts est en cours notamment sur la prise de compétence par le syndicat sur le fonctionnement du bâtiment périscolaire. Ces modifications seront soumises à délibération des conseils municipaux dans l'automne. L'effectif des élèves pour la rentrée 2012 est prévu à 150 avec maintien de 6 classes de 25.

4- Questions diverses

- Réponse au courrier d'un habitant de la commune sur l'évolution de la zone artisanale ::après prise de renseignements auprès des autorités compétentes et selon le code de l'urbanisme, il apparaît que la commune et l'administration des collectivités territoriales n'ont plus la compétence d'instruire une action depuis 1999 et 2007 et ne sont plus propriétaires de terrains sur cette zone artisanale. Celle-ci est géré par le POS valant PLU et le cahier des charges entre colotis reste applicable. Une réponse dans ce sens sera faite à la demande d'un copropriétaire de cette zone. Un débat s'engage sur l'application du POS dans la ZA et sur la déviance observée dans les objectifs de cette ZA et sa finalité. Le conseil même si il n'a plus les possibilités d'intervention déplore l'évolution actuelle qui n'est plus conforme au choix initial et comprend les interrogations du copropriétaire concerné.

- RD27 : en complément de son intervention de début de séance Mme le maire annonce son prochain entretien avec le sous-préfet sur l'avancement du dossier RD 27 et les perspectives de travaux de remise en état.

- Sycomore : Il est rappelé que sont exonérés de taxe d'ordures ménagères que les établissements qui font évacuer leurs déchets à leur frais et par entreprise spécialisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.